

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 816

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux termes de cet article, les embryons transgéniques ou chimériques ne sont plus interdits. Cette évolution est dangereuse pour l'humanité. C'est pourquoi cet amendement vise à rétablir cette interdiction absolue.